



Communiqué

Mobilité

Un compromis fondateur sur la vitesse à Lausanne

La Municipalité de la Ville de Lausanne et le comité d'initiative pour un centre-ville apaisé et ses partenaires ont trouvé un accord relatif à la modération des vitesses à Lausanne. Ce compromis permettra de favoriser la modération des vitesses tout en garantissant l'accessibilité et son rôle de ville centre.

Comme annoncé dans son programme de législature, la Municipalité publie aujourd'hui le préavis « Mobilité Durable I », premier volet du programme d'adaptation des pratiques de mobilité en ville. Dans le cadre du dépôt de ce préavis, la Municipalité et le comité d'initiative pour un centre-ville apaisé et ses partenaires ont entamé des discussions afin de trouver un accord sur le régime de vitesse à appliquer à Lausanne.

Pacifier le débat sur la mobilité

La mobilité est au centre des débats d'actualité de ces dernières années. La Municipalité et les initiants ont abouti à un accord qui permet de voir diminuer les nuisances (accidents, bruit, pollution) liées au trafic tout en garantissant l'accessibilité en ville ainsi qu'aux parkings souterrains.

Définir des axes à 30 et des axes à 50

La Municipalité et les signataires se sont accordés sur la modération des vitesses sur les routes communales jusqu'au 31 décembre 2026. Ainsi, la limitation de 30km/h sera étendue sur une vingtaine d'axes. En contre-partie, la Municipalité maintiendra la limitation générale de vitesse à 50 sur une vingtaine d'autres axes menant à des parkings souterrains sur la « petite ceinture » et à proximité du centre-ville. L'ensemble des tronçons concernés est détaillé dans l'annexe à l'accord.

Dialoguer sur les projets à venir

La Municipalité s'engage en outre à consulter le comité d'initiative et ses partenaires sur les futurs projets concernant les axes à 50 de la convention ; en particulier, à poursuivre le dialogue concernant la demande des initiants sur la piétonisation de la rue Centrale.

La Municipalité de Lausanne

Annexe :

Accord relatif aux régimes de vitesse sur le territoire de la Ville de Lausanne et son annexe

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Mme Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**
- **M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. + 41 79 964 27 39**
- **Mme Mathilde Maillard, présidente du PLR Lausanne, tél. + 41 79 699 23 11**
- **M. Xavier de Haller, président de l'ACS Vaud, tél. +41 79 362 51 53**
- **Mme Anne-Lise Noz, présidente de la SCCL, tél. + 41 79 633 98 50**

Lausanne, le 23 mai 2023